

[Tapez ici]



APPEL D'OFFRES

Formation CACES® métier Réf :F/FSE/2019/SFC

Secteur Besançon – Dole - Gevingey
Doubs-Jura

CFAI SFC Formation complémentaire apprenti(e)s 2019

Organisée avec le concours financier du FSE et du FRAQAPP

Date de lancement : 01/02/2019

Date de clôture : 01/03/2019

Date de décision : 15/03/2019



Sommaire

Contexte du projet	3
Porteur	3
Co-financeurs	3
Contexte du projet.....	3
Objectifs	3
Objectifs généraux	3
Contenu attendu	3
Public visé	3
Organisation de la formation	4
Période de formation	4
Nombre de sessions	4
Durée	4
Lieu	4
Nb d'apprenti(e)s.....	4
Méthode pédagogique attendue	4
Modalité de mise en œuvre des prestations	4
Contraintes liées à l'action	4
Obligations	4
Obligations du prestataire dans le cadre des cofinancements	5
Obligations	5
Autres modalités	5
Conditions d'annulation de l'action de formation	5
Modalités de réponse	5
Date de clôture	5
Interlocuteurs	5
Critères de sélection	6
Critères	6

[Tapez ici]

Contexte du projet

Porteur CFAI Sud FC

Co-financeurs FSE / FRAQAPP

Contexte du projet

L'opération envisagée doit permettre :

- d'augmenter ou maintenir le taux de réussite à l'examen ou à l'emploi (insertion professionnelle),
- faire baisser le taux de rupture de contrats,
- mettre les connaissances de nos apprenti(e)s en phase avec l'organisation des entreprises,
- préparer à l'emploi en donnant des compétences complémentaires au référentiel du diplôme.

Des apprenti(e)s travaillant dans les entreprises ont souvent besoin de conduire des engins de manutention. Mais ils ne peuvent le faire faute de formation spécifique. En effet, celle-ci ne figure pas dans les référentiels Education Nationale des diplômes.

Objectifs généraux

Permettre à des apprenti(e)s de 1^{ère} ou de 2^{ème} année (de leur cursus) de conduire en toute sécurité les engins nécessaires à leur travail.

L'objectif du CFAI SFC est d'appliquer ce dispositif, en priorité, à des apprenti(e)s préparant un Bac Professionnel ou un CAP. Il n'exclut pas d'étendre ces formations à ceux qui préparent un BTS et qui en ont besoin.

Contenu attendu

Formation à la conduite en sécurité d'engins de manutention (Chariot ou PEMP).

Bilan et évaluation : un bilan de l'action avec les bénéficiaires permettra de faire le point sur leurs compétences. L'évaluation prévue à la fin de la formation devra aboutir à l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité. CACES® Chariot C3 (R389) ou CACES® PEMP 3B (R386).

Public visé : apprenti(e)s en CAP ou BAC PRO et BTS

[Tapez ici]

Organisation de la formation

Période de formation : d'avril 2019 à juin 2019

Nombre de sessions : entre 11 et 12 sessions de 5 ou 6 candidats

Durée 4 jours par groupe

Lieu : Besançon (6 sessions CACES® Chariot) – GEVINGEY (4 sessions CACES® PEMP)
- DOLE (1 sessions CACES® PEMP)

Nb d'apprenti(e)s : 66 maximum

Méthode pédagogique attendue :

La pédagogie devra favoriser l'animation collective tout en s'adaptant aux attentes individuelles. La formation devra alterner des apports théoriques et pratiques.

L'organisme retenu sera en mesure de mettre à disposition des stagiaires du matériel et des outils conformes aux technologies actuelles.

Modalités de mise en œuvre des prestations :

Moyens mobilisés : Formation réalisée par un organisme agréé CACES. Utilisation de chariots élévateurs ou nacelles nécessaires homologués.

Méthodologie : Recenser le type de CACES® nécessaires aux apprenti(e)s.
Former sur une durée de 4 jours fixée par recommandation de la CARSAT.

- Evaluation et validation des acquis de la formation pour délivrance du CACES® par des testeurs différents des formateurs.

Contraintes liées à l'action

Obligations :

Le prestataire doit :

- Se conformer aux exigences de planning donné par le CFAI SFC sans possibilité de déroger.
- Compte-tenu du manque de mobilité des apprentis, intervenir dans un rayon de moins de 500m des sites du CFAI SFC.
- Prendre à sa charge la location des surfaces, palletiers, remorque, plan incliné, équipements et engins nécessaires avec leur énergie :
 - CACES® chariot catégorie 3 : 1 chariot/2 apprenants maxi.
 - CACES® PEMP: 1 nacelle catégorie 3B + 1 nacelle type Toucan
- Assurer en toute autonomie la formation (parcours, charges, signalétique, ...).
- Fournir un exemplaire des supports de cours et de tests avec son offre.
- Etre reconnu dans le domaine de formation et avoir un numéro d'agrément à jour qu'il fournira avec son offre et bénéficier de la certification VERISELECT ou équivalent.



[Tapez ici]

- Fournir avec son offre, les CV et agréments à former de ses intervenants.
- Fournir le meilleur tarif dès son offre. Aucune transaction future n'est prévue.
- Accepter de ne pas facturer les absents (environ 10%)

Obligations du prestataire dans le cadre des cofinancements

Tout organisme pré sélectionné en vue de la réalisation de l'action de formation comprise dans le périmètre défini, est tenu de se conformer aux obligations suivantes :

- Publicité de l'intervention sous couvert du CFAI SFC.
- Réalisation de l'action, en accompagnement de chaque facture émise, de l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives aux actions réalisées, telles que des feuilles d'émerglements signées matin et après-midi par le formateur et les apprenti(e)s, les attestations de formation, les certificats CACES® ou tout autre livrable permettant d'attester la conformité des prestations fournies (exemple : supports pédagogiques...).
- Archivage de tous les documents, de la réponse à l'appel d'offres aux certificats délivrés pendant 17 ans.

Autres modalités

Conditions d'annulation de l'action de formation :

Le CFAI SFC se réserve le droit d'annuler les actions de formation programmées en cas de défaillance totale ou partielle du prestataire ou du financement prévu.

Modalités de réponse

Date de clôture

Clôture de l'appel d'offre le 01/03/2019 à 16 heures.

Interlocuteurs Les réponses doivent prioritairement parvenir par voie postale :

CFAI SFC – Pôle Formation UIMM FC
A l'attention de Philippe LABOUCHE
8, avenue des Montboucons
25000 BESANCON

Ou par email à l'adresse suivante :

Philippe.labouche@formation-industries-fc.fr

[Tapez ici]

Critères de sélection

Critères de sélection

L'organisme prestataire sera sélectionné par le CFAI SFC sur les critères suivants par rapport au respect du contenu de la réponse au regard de l'appel d'offres:

- Descriptif des prérequis préconisés par l'organisme.
- Conditions de mise en œuvre des évaluations et de délivrance du CACES®.
- Moyens, outils et méthodes pédagogiques.
- Détail et adéquation du programme de formation aux objectifs et publics visés.
- Détail et adéquation du mode d'évaluation.
- Acceptation des conditions du calendrier.
- Conditions tarifaires et de facturation.
- L'organisme de formation doit être reconnu dans le domaine de la formation et avoir un n° d'agrément à jour et une certification Vérisélect ou équivalent.